

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*24138718\***



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE  
Division Liège

**11 SEP. 2024**

Greffes  
ENTREE SORTIE

N° d'entreprise : **0478 195 152**

**Nom**

(en entier) : **Walupack Services**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Hermée 211, 4040 Herstal, Belgique**

## **Objet de l'acte : Démission - Nominations**

1. Extrait des résolutions écrites et unanimes de l'actionnaire unique datées du 25 juillet 2024

Conformément aux articles 7:125 et 7:133 du Code des sociétés et des associations (« CSA »), l'Actionnaire Unique décide:

1. de prendre acte de la démission des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet immédiat (les « Administrateurs Démissionnaires »):

- Monsieur Philippe Winkin ;
- Monsieur Vincent Bonesire ; et
- Monsieur Bernard Rongvaux.

L'Actionnaire Unique, en son nom propre et au nom de la Société, remercie les Administrateurs Démissionnaires pour les services rendus au cours de l'exercice de son mandat.

L'Actionnaire Unique sera appelé à se prononcer sur la décharge à accorder aux Administrateurs Démissionnaires pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social en cours, lors de l'approbation des comptes annuels de cet exercice social.

2. de nommer en qualité d'administrateur de la Société, avec effet immédiat :

- Monsieur Vincent Bonesire ;
- Monsieur William Mathot ;
- GlobalPack Solutions S.à.r.l, une Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à Zone d'activité "Salzbach", L-9559 Wiltz, Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, et ayant comme représentant permanent, conformément à l'article 2:55 CSA, Madame Sandrine Escaleira.

(les « Nouveaux Administrateurs »)

3. que le mandat des Nouveaux Administrateurs expirera à l'issue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2024 ;

et

5. de donner tout pouvoir à Nick Hallemeesch, Zoé Hannecart, Aude Goffaux ainsi qu'à tout autre avocat du cabinet White & Case LLP, situé au 37 rue de la Science, 1000 Bruxelles, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de procéder à toutes formalités nécessaires ou utiles en vue de la mise en œuvre des résolutions susmentionnées (entre autres la publication aux Annexes du Moniteur Belge).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

• Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

## 2. Extrait des résolutions écrites et unanimes du conseil d'administration datées du 25 juillet 2024

Conformément à l'article 7:95 du Code des sociétés et des associations (« CSA »), les administrateurs de la Société (les « Administrateurs ») adoptent unanimement chacune des résolutions suivantes:

1. Les Administrateurs décident que les pouvoirs de gestion journalière accordés à Monsieur Bernard Rongvaux seront révoqués avec effet immédiat.
2. Les Administrateurs décident de donner tout pouvoir à Nick Hallemeesch, Zoé Hannecart, Aude Goffaux ainsi qu'à tout autre avocat du cabinet White & Case LLP, situé au 37 rue de la Science, 1000 Bruxelles, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de procéder à toutes formalités nécessaires ou utiles en vue de la mise en œuvre des résolutions susmentionnées (entre autres la publication aux Annexes du Moniteur Belge).

Aude Goffaux  
Mandataire